

Etre référent "accessibilité"

Professionnels - Bénévoles - Dirigeants

MEDICO-SOCIAL

L'accessibilité, c'est l'accès à tout pour tous. Pour les personnes handicapées mentales, cela signifie plus d'autonomie dans le quotidien. Accessibilité aux services publics, à la poste, à la banque, aux commerces, aux musées, aux transports, etc.



Objectif

- Identifier les enjeux d'une démarche en faveur de l'accessibilité des personnes handicapées mentales.
- Maîtriser la signification et l'utilisation du Pictogramme "S3A".
- Connaître les solutions d'aménagements et les préconisations envisageables.
- Etre en capacité de représenter l'association au sein d'une instance.

Contenu

- Notions de l'accessibilité : présentation des grands principes de la loi du 11 février 2005 en matière d'accessibilité.
- Concept d'accessibilité en faveur des personnes handicapées mentales.
- Les outils pour s'impliquer : le pictogramme "S3A", le guide pratique de l'accessibilité, la procédure d'apposition et d'utilisation du pictogramme "S3A", les supports de communication, la formation.
- Les préconisations d'aménagements en faveur de l'accès à la Cité.
- Les lieux de représentation en matière d'accessibilité.
- Les outils permettant la prise de contact auprès des acteurs/partenaires : avantages et intérêts d'engager une démarche accessibilité.

Infos

Durée de la formation
2 jours soit 14 heures

Lieu de la formation
Dans votre établissement

Supports & méthodes pédagogiques

- * Echanges à partir des questionnements des participants.
- * Livret pédagogique
- * Supports variés : textes, vidéos ...

Modalités de validation
Attestation de formation et bilan individuel délivrés à l'issue de la formation.

Contacts
Justine BARBE
Tél: 03 66 72 90 30
justine.barbe@agap-npdc.fr

Direction Agap Formation
direction@agap-npdc.fr



page 23